

Poème des Natifs Américains des tribus Dakota

"Je ne vous souhaite pas n'importe quoi,
Je vous souhaite quelque chose de très rare,
Je vous souhaite du TEMPS

Du TEMPS pour rire et vous réjouir,
Du TEMPS pour faire ce que vous voulez,
Et pour penser aussi aux autres,
Du TEMPS pour ne plus courir,
Du TEMPS pour être heureux,
Je vous souhaite du TEMPS
Et de la confiance en vous-mêmes,
Du TEMPS et des surprises,

Je vous souhaite du TEMPS
Et pas seulement pour regarder les heures passer,
Je vous souhaite du TEMPS pour toucher les étoiles,
Et du TEMPS pour grandir, pour mûrir,
Je vous souhaite du TEMPS pour espérer
Et pour aimer sans plus jamais reporter,
Je vous souhaite du TEMPS pour vous retrouver ,
Pour comprendre que chaque jour est un cadeau,
Je vous souhaite du TEMPS aussi pour pardonner,
Je vous souhaite du TEMPS pour VIVRE "

Pensée Apache

Puisse le soleil vous apporter une nouvelle énergie chaque jour.
Puisse la lune doucement vous soigner chaque nuit.
Puisse la pluie vous nettoyer de vos soucis.
Puisse la brise nourrir votre être d'une force nouvelle.
Puisse vos pas doucement traverser le monde et découvrir sa beauté,
chaque jour de votre vie ...

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS

Région OCCITANIE
Département du GERS
Mairie de Couloumé-Mondebat-Bières
32160 COULOUmé-MONDEBAT
Tél/Fax : 05 62 69 39 22
Mail: com-couloumemondebat@orange.fr
Site Internet : www.couloume-mondebat.fr

Couloumé-Mondebat-Bières LA VIE COMMUNALE



2020



Bulletin
N°13
Janvier

COULOUmé-MONDEBAT-BIÈRES

Vœux du Conseil Municipal :

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

En espérant que cette nouvelle année soit pour vous et vos proches une année de bonne santé, de joie et de bonheur.

Afin de pouvoir vous adresser leurs vœux en direct, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent à venir partager la [traditionnelle galette des rois et le verre de l'amitié le](#)

Dimanche 26 Janvier à partir de 16h à la Salle des Fêtes.

Le mot du Maire

Une nouvelle année s'ouvre devant nous et le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé. Que 2020 soit pour vous tous une année riche de satisfactions et de perspectives, marquée du sceau de la prospérité et de la sérénité. En ce début d'année, nos pensées vont vers celles et ceux qui sont dans la peine, frappés par le deuil, la maladie et soumis aux aléas de la précarité.

L'année 2019 aura sans nul doute été marquée par une forte contestation sociale autant en France que dans le monde.

Cet esprit du temps contestataire a dépassé largement les frontières françaises. Au Chili, au Liban, à Hong Kong, en Iran, en Équateur, en Catalogne, en Algérie, en Irak, des mouvements de révolte ont émergé au cours de l'année, des mouvements aux motivations diverses, liés aux contextes spécifiques de ces pays, mais dont le point commun est la remise en cause des élites, la lutte contre la vie chère, contre les inégalités et contre la corruption, c'est-à-dire contre tous les marqueurs du néolibéralisme.

Pour notre pays, la crise des « gilets jaunes », qui a éclaté fin 2018, est évidemment le fait marquant de 2019. Que ce soit dans les beaux quartiers parisiens ou sur les ronds-points, ce mouvement a réinventé en profondeur les pratiques de mobilisation collective, tout en posant la question difficile de la violence politique. Mais plus important encore, ce mouvement a bouleversé les habitudes en donnant une visibilité médiatique à tous ceux qui étaient jusqu'à présent privés de parole publique : les invisibles de la France d'en bas ont, l'espace d'un instant, accédé à la parole publique.

C'est peut-être la plus grande victoire des « gilets jaunes », même si elle a, hélas, été éphémère.

Les grèves qui secouent actuellement le pays sont, à bien des égards, différentes : plus corporatistes, et surtout menées par les syndicats qui s'étaient montrés si prudents face aux « gilets jaunes ». Mais elles

conservent la dynamique introduite par ces derniers et ont le mérite de mettre en lumière la question de la pénibilité des métiers et des disparités d'espérance de vie en fonction des classes sociales.

SICTOM Ouest

Ordures Ménagères



Trier ses déchets est un geste citoyen visant à économiser les matières premières et à protéger la nature tout en permettant le recyclage et la valorisation énergétique de certains de nos déchets. L'absence de tri supprime toute possibilité de recyclage.

Sur chaque lieu de collecte, des panneaux d'information renseignent sur le bon usage des conteneurs.

Chaque conteneur est doté d'un couvercle de couleur spécifiant les déchets qu'il est censé recevoir :

- marron pour les déchets ménagers non recyclables
- jaune pour tout ce qui est recyclable (sauf le verre)
- vert pour le verre

Tout autre déchet et particulièrement les encombrants et objets dangereux sont destinés à être portés en déchetterie.

Article R635-8 du Code Pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit. Lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit (si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation).

Article R632-1 du Code pénal : Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, (si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation).

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

S.I.A.E.P.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années par le syndicat s'avèrent payants car aujourd'hui le rendement de notre réseau de distribution d'eau potable (ratio entre volume produit et injecté dans le réseau et volume consommé) atteint 86,4% (la moyenne nationale se situe autour des 79%). Le nombre de fuites recensées en 10 ans sur l'ensemble du réseau couvert par le syndicat (est passé de + de 140 fuites par an à une vingtaine aujourd'hui).

Les tarifs du SIAEP ne changent pas pour 2020.

La qualité de l'eau fait l'objet d'analyses régulières de la part de l'ARS. Les prélèvements (microbiologique et physico-chimique) ont montré une conformité de 100%.

Com-Com Bastides et Vallons du Gers

Les travaux préalables à l'élaboration du PLUi sont engagés. L'équipe technique se compose de Valérie DUCOUSSO, Mathieu BARNADAS, Sylvie MELLIET et Stella CLEMENT.

Aujourd'hui, cette équipe a produit les documents de consultation pour le choix d'un cabinet d'études (à noter : le coût de l'intervention d'un cabinet d'études est estimé à 200 000,00 €).

L'isolation des combles à 1 euro

Entre arnaque et bonne affaire... Soyez vigilants

Certaines entreprises proposant une isolation des combles à 1 euro démarchent les particuliers en utilisant les pages publiées sur le portail des ministères économiques et financiers.

Ni le Cedef, ni les services des ministères économiques et financiers ne sont à l'origine de sollicitations commerciales par téléphone, courriel, courrier ou visite à domicile.

Pour tout conseil personnalisé sur les combles à 1 euro, vous

pouvez vous rapprocher de l'Adil de votre département (Agence départementale d'information sur le logement), ou d'un conseiller du réseau Faire.fr, service public de la rénovation énergétique.
<https://www.60millions-mag.com/2019/07/18/isolation-1-eu-arnaque-ou-pas-15359>

Un chiffre, notamment, peu connu et qui mérite d'être rappelé :

13 années séparent l'espérance de vie de 5% des plus pauvres (71,7 ans) des 5% les plus riches (84,4 ans).

La seule question à se poser pour 2020 n'est pas tant de savoir si ce climat social va perdurer, mais plutôt ce qu'il va en sortir politiquement.

Ce qui est sûr, c'est qu'en 2020 quelques changements apparaîtront inévitablement. À commencer par les élections municipales des 15 et 22 Mars prochain qui verront se renouveler l'ensemble des conseils municipaux et par voie de conséquence les conseils communautaires qui en découlent.

Alors, s'il est un vœu qu'il me soit permis de formuler ici, c'est bien que nos petites communes rurales puissent trouver plus d'écoute et de compréhension de la part des organismes dirigeants, que nos attentes et nos espérances soient entendues et prises en considération, que les pressions qui pèsent sur nous s'apaisent et que la sérénité, la confiance et l'échange remplacent l'affrontement, l'hypocrisie et les blocages, en bref, que chacun redécouvre le sens de la mesure.

Mais en attendant de voir ce que cette année nous réserve, je tiens à vous renouveler, ainsi qu'à l'ensemble de la population, mes vœux de bonne année, de bonne santé, de réussite dans vos projets, avec une pensée particulière pour les plus démunis ou ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement et avec une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quittés.

Cette tradition des vœux est aussi l'occasion pour moi de nous souhaiter la force et l'énergie nécessaires pour transformer nos souhaits en réalité. Si je ne devais en citer qu'un cette année, je vous proposerais ce proverbe africain : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Nous devons nous rassembler pour être plus fort et privilégier ce qui nous unit sur tout ce qui divise.

Bonne année 2020.

Pascal FORT

État Civil

Arrivées

- Patrick et Cathy NEVEU au Clos de Bajardan
- Florence GUIGON-COMTE au Presbytère
- Margret et Martin HOLMES au Pont

Naissances

Mariages

- Charles DARTIGAUX et Mélody MEAS le 25/07/2019

Décès 2019/2020

Ces 12 derniers mois, notre commune a été durement touchée et endeuillée par le décès de plusieurs de nos concitoyens dont certains étaient des figures très présentes dans la vie de notre commune. Nous tenons à leur rendre hommage et à exprimer à leurs familles et à leurs proches nos plus vives condoléances et les assurer de notre entier soutien dans l'épreuve qui les touche.

- Jillian COOMBS le 06/02/2019
- Solène MALICHIER le 13/03/2019
- Jean-Pierre BROUQUÉ le 29/04/2019
- Josette CELLIER le 17/06/2019
- Hervé THEZE le 10/09/2019
- Clifford KERSHAW le 01/11/2019
- Daniel GIBERT le 10/11/2019
- Odette LAFITTE le 15/11/2019
- Maité SAUCEDE le 02/01/2020
- Nadège SIMACOURBE le 03/01/2020

Programmation Théâtre

COLLINES EN SCÈNES

HIVER 2020

COULOMÉ-MONDEBAT

Billetterie en ligne
www.collinesenscenes.org
ou par téléphone au
06 82 49 11 03

Salle des fêtes de Mondebat

Facebook: @collinesenscenes



d'Armagnac dans le Gers".

Un magicien véreux et son équipe d'aigrefins, profitent de la crédulité de deux couples de marchands de vin concurrents pour les escroquer.

DIMANCHE 29 MARS à 16H

Fables ! pas si betes. Inspiré de La Fontaine
Par "la Compagnie du Matin de Tarbes".

Les fables, petits bijoux ciselés d'esprit joués avec des masques d'animaux et costumes d'époque. Il faut revisiter La Fontaine, en ces temps difficiles où la réflexion de tous sur le monde politique et social semble si nécessaire. La sagesse et le sourire bienveillant du poète nous y invitent.

SAMEDI 6 JUIN à 16H

In Vino Veritas
Par la Compagnie "Vice et Versa" de Billere.

Pièce écrite avec le concours de professionnels du vin et qui égratigne la standardisation des goûts et des processus. Mais nul besoin d'aimer le divin nectar pour s'amuser de cette comédie dont les personnages et les situations sont universels dans leurs problèmes, leurs travers et l'humour qui s'en dégage.

Tarifs
Tous publics : 10€
Adhérents, chômeurs, étudiants : 8€
Enfant (moins de 12 ans) : 5€

Le coin des Associations

Comité des Fêtes

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le

DIMANCHE 19 JANVIER 2020 à 11 Heures

Salle des Fêtes de MONDEBAT

Ordre du jour :

- Bilan année 2019
- Projets année 2020
- Renouvellement du Bureau
- Questions diverses

Le verre de l'amitié clôturera l'Assemblée Générale et
La journée se poursuivra par la 1^{ère} édition 2020 des

« NOUVEAUX DIMANCHES »

Les autres programmations 2020 sont

- 15 et 16 Février : La cuisine du cochon
- 19 Avril : Le repas Magret-Frites
- 13 et 14 Juin : Fête Locale
- 18 Octobre : Vide-Grenier



L'Assemblée Générale Annuelle de l'association Collines en Scènes aura lieu le

SAMEDI 18 JANVIER à 18 Heures

Salle des Fêtes de MONDEBAT

Ordre du jour :

- Bilan moral et financier de l'année 2019
- Renouvellement du Conseil d'administration
- Perspectives 2020.

Le verre de l'amitié clôturera l'Assemblée Générale.

Le Théâtre revient prendre ses quartiers d'hiver à la Salle des Fêtes de
Mondebat. Voici l'affiche de programmation.

Pensées

Dans notre monde viticole, et en plein Dry January,
je ne peux pas faire l'impasse sur les écrits de cet homme-là.
En voici un extrait...

« Qu'est-ce que le vin ? »

C'est un corps vivant où se tiennent en équilibre
les « esprits » les plus divers, les esprits volants et les esprits
pondérés, conjonction d'un ciel et d'un terroir.

Mieux que tout autre végétal, la vigne trouve
l'accord des mercures de la terre, donnant ainsi au vin son juste
poids...

Le vin n'oublie jamais, au plus profond des caves,
de recommencer cette marche du soleil dans les « maisons » du
ciel.

C'est en marquant ainsi les saisons qu'il trouve le
Plus étonnant des arts : l'art de vieillir...

Ainsi un vrai vin appelle le plus sensible des horoscopes.

Gaston BACHELARD

- La Terre Et Les Rêveries Du Repos -

1949

Élections Municipales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

A partir du 1er janvier 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin soit jusqu'au Vendredi 7 Février.

La date des élections municipales est fixée au 15 Mars pour le 1^{er} tour et au 22 Mars pour le second tour.

Depuis la loi du 17 mai 2013, dans les communes de moins de 1 000 habitants (le seuil était auparavant fixé à 3 500), le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a **pas d'obligation de parité** femmes/hommes.

Une **déclaration de candidature** est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas auparavant pour les petites communes). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le **premier tour**, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue** des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Pour être candidat, il faut :

- Être âgé de 18 ans révolus au plus tard le samedi 14 mars 2020 à minuit

(art.228)

- Jouir de ses droits civils et politiques (art. L. 2) ; c'est-à-dire ne pas être dans un cas d'incapacité prévu par la loi : tutelle, curatelle ou condamnation à une peine d'inéligibilité (art. L. 230) et avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national (art. L. 45) ;

- Disposer de la qualité d'électeur, c'est-à-dire figurer sur une liste électorale, ou remplir les conditions pour y figurer

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;

- Ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qui l'emploie ;

- Avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

- Constituer un dossier de candidature comprenant :

- Déclaration de candidature
- Pièces justificatives complémentaires.

Les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle avec la possibilité de présenter une candidature dite groupée.

Date de dépôt

Pour le premier tour, les déclarations de candidature sont déposées jusqu'au jeudi 27 février 2020 à 18 heures (L. 255-4), aux heures d'ouverture du service chargé de recevoir les candidatures.

En cas de second tour, les déclarations de candidature sont déposées à partir du lundi 16 mars 2020 et jusqu'au mardi 17 mars 2020 à 18 heures, dans les mêmes conditions.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie aux jours et heures d'ouverture ou sur le site

<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020>